

**DEPARTEMENT DU NORD**  
-----  
**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**  
-----

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 28 novembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 22 novembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24
- 

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – FERMEN Claudine  
- CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint  
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT  
Gaston -KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET  
Bertrand – MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed -  
BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED  
Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

**Absents ayant donné procuration**

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon  
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à Madame CASPERS Mauricette  
Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald

**Absents :**

Messieurs DEFAUQUET Gérald - GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean Pierre SENEZ

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
16 SEPTEMBRE 2024**

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2024.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,  
APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2024

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du 28 novembre 2024 ci-dessus mentionné,

Le Maire,  
Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,  
Jean Pierre SENEZ

## **PROCES VERBAL DU** **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

### **Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24

### **Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – TAIRA Marylène -  
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames - SENEZ Jean Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - -  
PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - MARTIN Nuccia - EZAHOUID  
Mohamed - - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain –  
DUCATILLION Béatrice.

### **Absents ayant donné procuration**

Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à CASPERS Mauricette  
Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Monsieur DOISY Bernard  
Monsieur DEFAUQUET Gérald à LUCAS Maryline  
Madame WILLERVAL Aurore à Madame TAIRA Marylène

### **Excusée :**

Madame BLANCHARD Perrine

### **Absents :**

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Monsieur DOISY Bernard

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur DOISY Bernard a été désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

SLOW

## **2. Procès verbal de la réunion du 6 juin 2024**

Le procès verbal de la réunion du 6 juin 2024 a été adopté à l'unanimité.

## **3. Décisions municipales**

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions municipales suivantes :

11/2024 : Convention conclue pour trois ans à compter du 1/6/2024 pour l'enlèvement des véhicules en vue de leur mise en fourrière avec le garage Hubert à SOMAIN sans frais.

12/2024 : Convention d'honoraires avec Me Catherine CAMUS à DOUAI dans le cadre de la procédure devant le Juge des contentieux de la protection près le Tribunal Judiciaire de DOUAI soit forfait administratif : 600 € HT – Taux horaire fixé à 250 € HT pour les interventions de l'avocat – Instruction et suivi : 1 000 € HT – plafonné à 2 500 € HT.

13/2024 : Marché pour l'achat et la livraison d'un véhicule utilitaire Ampliroll 3T5 auprès de la Sté COQUIDE ET CIE à MONCHY LE PREUX (Pas de Calais) pour 71 538.00 € ttc

14/2024 : Marché accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la pelouse du terrain du Stade Delfosse confié à la Sté ID VERDE à BOUCHAIN pour 2 664 € ttc au lieu de 2 508 €.

15/2024 : Contrat pour la campagne de dératisation confié à la Sté HYSERCO à DECHY pour 1 610 € HT au lieu de 1 560 € HT.

16/2024 : Assurances dommages aux biens (lot 1) confié à la Sté CA CONSEILS à AUBERCHICOURT (Nord) pour deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour 36 000 € au lieu de 21 225.14 €.

17/2024 : Assurance flotte automobiles (lot 2) confié à la Sté CA CONSEILS à AUBERCHICOURT (Nord) pour deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour 6335.86 € au lieu de 2 842,74 €.

18/2024 : Ouverture d'une provision d'un montant de 2 237 € à l'article 6817 pour des restes à recouvrer (créances douteuses) au 31/12/2023. Les crédits ayant été prévus au BP 2024.

19/2024 : Contrat pour vérification des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité (alarmes et désenfumage) avec la Sté SOCOTEC à LESQUIN pour 2011.32 € au lieu de 1908 € pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

20/2024 : Contrat pour vérification électrique des bâtiments communaux avec la Sté SOCOTEC à LESQUIN pour 1992 € au lieu de 1818 € pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

21/2024 : Convention avec la Sté VERT MARINE en charge du centre aquatique SOURCEANE de SIN LE NOBLE pour l'organisation de séances de piscine le jeudi après-midi pour les classes de CE1 du 9/9 au 29/11/2024 soit 62.50 € par groupe au lieu de 60.00 € en 2023.

22/2024 : Marché accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la pelouse du terrain d'honneur du Stade Robert Barran confié à la société ID VERDE à BOUCHAIN pour 13 836.64 € au lieu de 12 893.94 €.

23/2024 : Contrat proposé par Bertrand COCQ à CALONNE-RICOUART pour l'organisation d'un spectacle le 11/10/2024 à la Salle des fêtes de GUESNAIN pour un montant de 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 059-215902768-20241128-281120242PV-DE

24/2024 : Avenant d'assurance dommages aux biens pour assurer la machine à affranchir d'une valeur de 2 500 € moyennant un supplément de 132,55 € pour la période du 12/8/2024 au 30 juin 2025.

25/2024 : avenant de modification du contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la MNT PARIS – Le taux de cotisation passe de 1.40 % à 1,54 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **4. Décisions modificatives de crédits budgétaires**

Il a été décidé à la majorité est proposé de décider de la modification de crédits reprise au tableau annexe n° 1.

#### **5. Demande de subvention**

Il a été décidé, à la majorité, de verser une subvention de 200 € à l' Association ENDURANCE MIND – 9 allée Montalys à GUESNAIN pour un projet « La diagonale des Fous » ayant pour objectif de promouvoir le sport et le dépassement de soi à travers d'évènements sportifs de renommée internationale en particulier : traversée de l'île de la Réunion course de 170 kms en un temps imparti – période 17 au 20 octobre 2024

#### **6. Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire – projets d'investissement 2021/2022/2023**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter le Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (exercices 2021/2022/2023) auprès de Douaisis Agglo à hauteur de

- 20 034.02 € pour les travaux de remplacement des centrales de traitement de l'air dans la salle des mariages et la salle du conseil municipal d'un montant de 104 497,70 € HT
- 58 903.28 € pour les travaux de réfection de la tribune du Stade Barran d'un montant de 232 730,19 € HT
- 18 233,32 € pour les travaux de remise en état du sol de la salle de tennis de table et les terrains de tennis du centre départementalisé d'un montant de 91 166,60 € HT
- 52 829.38 € pour les travaux de couverture de divers bâtiments d'un montant de 132 073,45 € HT

et de l'autoriser à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre.



SLOW

## **7. Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant communiqué au Conseil Municipal, à la convention du 22 décembre 2014 pour permettre en plus des actes soumis au contrôle de légalité la transmission électronique des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité avec le Représentant de l'Etat .

## **8. Vente à la Sté TISSERIN PROMOTION**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la promesse de vente ainsi que tout document permettant la cession d'un ensemble immobilier sis à GUESNAIN – 187 et 189 rue Jean Jaurès et 34 impasse Jean Jaurès comprenant des maisons à usage d'habitation en mauvais état et destinées à la démolition et diverses parcelles de terrains reprises sous les n° de cadastre :

AB 119 – 34 impasse Jean Jaurès pour 35 a 96 ca

AB 236 – rue Guy Môquet pour 12 A 45 ca

AB 179 – 187 rue Jean Jaurès pour 2 a 51 ca

AB 178 – 189 rue Jean Jaurès pour 2 a 40 ca

Pour une contenance totale de 53 a 32 ca

Plan communiqué au conseil municipal

à la Société « TISSERIN PROMOTION » 612 rue de La Chaude Rivière à LILLE (Nord).

La vente, si elle se réalise aura lieu moyennant le prix de 230 000 € et frais d'acquisition à charge de l'acquéreur.

L'estimation des Domaines en date du 21 juin 2024 a évalué l'ensemble à 200 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

Le notaire chargé de la vente est Maître Vincent PILARCZYK - Associé de la Sté « DELATTRE & ASSOCIES » Notaires à DOUAI – 319 rue Paul Hayez.

## **9. Vente à EUROPEANS HOMES**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la promesse de vente ainsi que tout document permettant la cession d'un ensemble immobilier sis à GUESNAIN – Rue Jacques Brel comprenant deux parcelles de terrains reprises sous les n° de cadastre :

- AA 30 Les Placettes pour 5952 m2
- AA 175 p Les Placettes pour 2081 m2

Pour une contenance totale de 8033 m2

Plan communiqué au conseil municipal

à la Société Europeans Homes – 25 rue Faidherbe à LILLE.

La vente, si elle se réalise aura lieu moyennant le prix de 110 000 € et frais d'acquisition à charge de l'acquéreur.

L'estimation des Domaines en date du 16 juillet 2024 a évalué l'ensemble à 110 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

Et de désigner Le notaire chargé de la vente : Maître Vincent PILARCZYK - Associé de la Sté « DELATTRE & ASSOCIES » Notaires à DOUAI – 319 rue Paul Hayez.

#### **10. Incorporation dans le domaine public rue d'Auteuil**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe (il a été confirmé dans le cadre d'un acte authentique en la forme administrative que c'est bien le premier adjoint qui représente la commune à l'acte – le Maire quant à elle intervient pour authentifier l'acte) à signer le document hypothécaire rédigé par Maisons et Cités ainsi que tout document nécessaire pour l'incorporation dans le domaine public des parcelles suivantes constituant l'assiette de la voirie :

- AC 30 Rue d'Auteuil 0 ha 09 a 22 ca
- AC 336 Rue d'Auteuil 0 ha 00 a 56 ca
- AC 338 Rue d'Auteuil 0 ha 00 a 25 ca
- AC 340 Rue d'Auteuil 0 ha 00 a 06 ca
- AC 385 Rue d'Auteuil 0 ha 00 a 03 ca
- AC 461 20 Rue d'Auteuil 0 ha 04 a 34 ca

-

Pour une surface cadastrale totale à céder de 0ha 14a 46ca.

Plan communiqué au conseil municipal

La commune sera propriétaire dès la signature du document hypothécaire au prix de 1 € avec dispense de paiement.

#### **11. Cadre quartiers 2030 - Contrat de Ville 2024-2030**

L'ancien cadre contractuel de la Politique de la Ville, le Contrat de Ville, est arrivé à échéance en 2023.

Mis en place en 2015, cet appel à projets annuel constituait l'outil partenarial fixant le périmètre, les priorités et les modalités des interventions soutenues par les différents

financeurs dans les quartiers prioritaires du territoire.

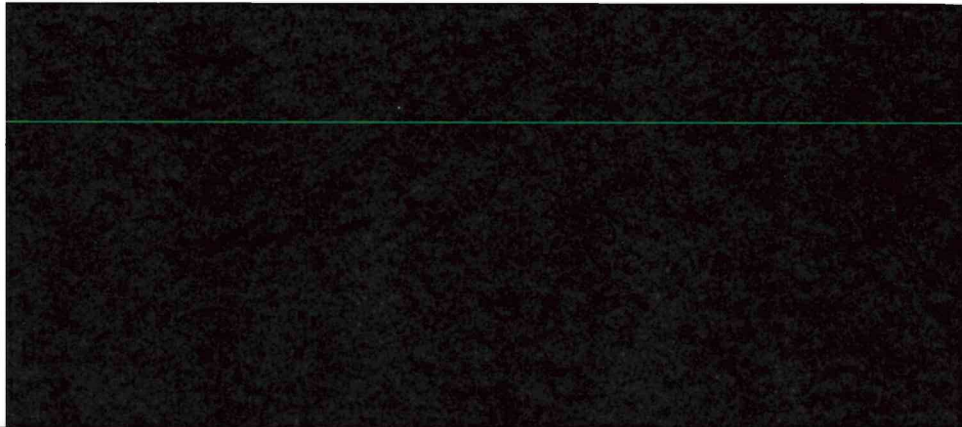
L'esprit de ce fonctionnement sera repris en grande partie dans une nouvelle version de contractualisation, nommée Quartiers 2030.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer ce document qui rappelle le fonctionnement global de l'appel à projets ainsi que d'en présenter les spécificités par rapport à ses prédécesseurs.

La délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2024 relative à l'engagement de DOUAISIS AGGLO dans la Politique de la Ville 2024-2030 et l'adoption du Contrat de Ville Quartiers 2030 a été communiquée au conseil municipal

## **12. Décisions en matière de droit de préemption urbain**

### DECISIONS EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN 2024



En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance

Bernard DOISY

